

FICHE DOMAINE : ANIMATION JAPONAISE

 **Quoi ?** Genre qui se définit comme un spectacle proposé au public sous la forme d'une série animée ou d'un film d'animation. Ce genre porte un nom spécifique : l'anime.

Un anime correspond de manière générale à une histoire fondée sur des faits imaginaires. Les personnages qui y sont décrits sont dits « personnages fictifs ».

L'anime inclut différents formats (dessin animé d'une durée de 20-30 minutes environ et longs métrages).

 Possédant ses propres codes et techniques d'animation, l'anime est traité selon des critères qui diffèrent des autres films d'animation et dessins animés. (A l'instar des bandes dessinées et mangas).

 Le cœur de la collection comprend les réalisateurs reconnus dans le monde de l'animation japonaise, représentatifs de l'histoire du genre, ainsi que des films/ séries animées qui reflètent la diversité de la production éditoriale, en termes de techniques d'animation, thèmes, sujets, univers traités.

Le support numérique doit être considéré comme complémentaire au fonds.

Public cible

- **Enfants attachés à des univers, des personnages qu'ils connaissent, auxquels ils peuvent facilement s'identifier : ces titres sont alors intégrés dans le fonds jeunesse.**
- **Adolescents et adultes, curieux ou amateurs. L'animation japonaise s'adresse principalement à ce type de public.**

 **Objectifs :** Détente, évasion, découverte de la culture japonaise. Développer son imaginaire, favoriser sa compréhension de la société et du monde, réfléchir sur soi et sur autrui.

Politique d'exemplarisation :

Public jeunesse

- Intérêt / pertinence du titre pour la collection : 2 à 3 ex
- Succès / réservations / Forte demande du public : 3 ex
- Blockbusters : 2 à 3 ex

Public adolescent/adulte

- Intérêt / pertinence du titre pour la collection : 1 à 2 ex
- Succès / réservations / Forte demande du public : 2 ex
- Blockbusters : 1 à 2 ex

Règles de sélection et exclusions :

La production éditoriale dans ce genre restant assez faible, une veille attentive est réalisée sur la filmographie des réalisateurs reconnus, les prix et nominations lors des festivals les plus connus, le succès rencontré.

Le fonds veille à l'équilibre entre films / séries de référence et nouveautés, blockbusters. Ne sont achetées que les séries TV complètes qui comportent au maximum 5 à 6 saisons, reconnues dans ce genre, plébiscitées.

Sont rachetés des titres dits « de référence » qui représentent un intérêt particulier pour la collection.

Sont privilégiés, concernant les séries animées, les achats de coffrets lorsqu'il en existe.

Sont exclus des achats : les films / séries animées à caractère pornographique, les séries complètes présentant plus de 6 saisons et /ou trop anciennes, les films / séries animées en VOST. (sauf exception)

Règles de désherbage :

Désherbage systématique des DVD rayés rendant impossible la lecture, cassés ou abîmés.

Désherbage régulier et estival / document à taux de rotation très faible / Ancienneté

Qualités de réalisation et scénarii peu attractifs.

Séries incomplètes (qui peuvent nuire à la compréhension de l'histoire)